



www.immosquare.fr

*Vendre votre bien immobilier en partenariat avec Immosquare.*

**N**otre équipe, met à votre disposition nos engagements :

- vous conseiller au mieux de vos intérêts (*estimation de votre bien, professionnalisme et connaissance du secteur grâce à nos quatre agences*)
- vous apporter une qualité de service avec le conseil immobilier (*publicité sur les meilleurs sites, lien commercial et écoute*)
- vous accompagner au terme de votre projet (*du mandat au compromis jusqu'à l'acte de vente*)

Nous vous remercions de votre confiance et souhaitons aboutir au plus vite à la réalisation de la vente de votre bien

*En annexe :*

- *liste des pièces*
- *liste des supports publicitaires*
- *tableau des diagnostics*

[www.immosquare.fr](http://www.immosquare.fr)

SAS au Capital de 73 000 € RCS Grenoble Siret 488 685 488 00014 - APE 703 C

Succursale de Lyon Sarl 10 000 €

Tva FR28488685488 - Garantie financière QBE  
Cartes professionnelles Gestion Transaction 1981

## Liste des pièces à joindre au MANDAT DE VENTE :

- copie de l'ensemble des certificats en votre possession (Carrez, amiante, plomb, risques naturels et performance énergétique, gaz )
- copie des 2 dernières assemblées générales de copropriété
- copie des 2 derniers relevés ANNUELS de charges et le dernier relevé trimestriel
- copie du titre de propriété
- copie de la dernière taxe foncière

**Un exemplaire du mandat de vente vous sera retourné après enregistrement.**

## Liste des supports Publicitaires Immosquare

### ➤ Supports papier :

PARU VENDU  
LE PROGRES  
TOP ANNONCE  
LE FIGARO

### ➤ Supports internet :

PARU VENDU  
LE PROGRES  
TOP ANNONCE  
LE BON COIN  
LE FIGARO  
SE LOGER  
VIVA STREET  
LOGIC IMMO  
IMMOSTREET

### *Sites partenaires de SE LOGER*

*TF1  
CAPITAL  
FREE  
LCI..*

### *Sites Partenaires de Logic Immo*

*ORANGE  
MSN  
YAHOO*

[www.immosquare.fr](http://www.immosquare.fr)

SAS au Capital de 73 000 € RCS Grenoble Siret 488 685 488 00014 - APE 703 C

Succursale de Lyon Sarl 10 000 €

Tva FR28488685488 - Garantie financière QBE

Cartes professionnelles Gestion Transaction n°1981

## Le coût

Un « panier moyen » de 350 euros allant de 150 euros pour un studio à 750 euros pour une maison de 5 pièces selon la fédération interprofessionnelle du diagnostic immobilier. Ces prix restent toutefois indicatifs et en tout état de cause, les tarifs sont libres.

## Les diagnostics à fournir

Documents à fournir	Biens concernés	Nature du document	Durée de validité	Professionnel certifié ou non	Sanction possible pour le vendeur	Textes de référence
Amiante	Tous les logements dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997. Les parties communes des immeubles sont passées au crible. Seules les maisons échappent au contrôle	Informative quant à la présence de matériaux et de produits contenant de l'amiante, leur localisation et leur état de conservation	Illimitée	Certifié	Annulation de la vente ou diminution du prix	Articles L.1334-7,13, 24 du Code de la santé publique. Arrêtés du 22/08/02 et du 02/12/02. Arrêté du 21/12/06 pour certification de compétence
Carrez	Lots de copropriété dont la superficie est supérieure ou égale à 8m <sup>2</sup> . Ne concerne pas les maisons	Déclarative dans la mesure où cette certification donne la superficie exacte d'un lot	Illimitée sauf si le bien a subi une modification de surface (extension, surélévation)	Tout le monde peut faire un mesurage. Mieux vaut s'adresser à un professionnel pour avoir un recours	Annulation de la vente ou diminution du prix si l'erreur du mètre est supérieure à 5 %	Article 46 de la loi du 10/06/65 sur la copropriété. Décret du 23/05/1997
Diagnostic de performance énergétique (DPE)*	Tous les logements, collectifs ou individuels	Informative	10 ans	Certifié	Aucune, le DPE étant purement et simplement informatif	Articles L.134-1 à 5 du Code de la Construction et de l'habitation Arrêtés du 15/09/06.
Electricité Gaz	Tous les logements, dans leurs parties privatives dont l'installation intérieure date de plus de 15 ans	Evaluative des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes (incendie, intoxication, asphyxie)	3 ans	Certifié	Annulation du contrat de vente ou diminution du prix de vente	Articles L.134- 6 à 9 du Code de la construction et de l'habitat
Plomb**	Tous les logements construits avant le 1er janvier 1949	Informative quant à la présence de peintures ou autres revêtements comportant du plomb et sur leur état de conservation dans les parties privatives d'une copropriété	Illimitée sauf si trace de plomb a été décelée	Certifié	Annulation de la vente ou diminution du prix	Articles L.1334-4 à 11 du Code de la santé publique. Décret du 25/04/06. Articles L.271-4 à L.271-6 du Code de la construction et de l'habitat
Risques naturels et technologiques***	Tous les logements mais aussi les terrains situés dans le plan de prévention des risques naturels ou technologiques ou en zone sismique	Informative sur des risques naturels et technologiques à toute proximité du bien	6 mois	Certifié	Annulation du contrat de vente ou diminution du prix	Article L.125-5 du Code de l'environnement. Décret du 15/02/05.
Termites	Tous les logements mais aussi les terrains situés dans une zone déclarée « contaminée » par arrêté préfectoral.	Informative sur la présence des termites dans le lot et dans l'immeuble si copropriété il y a. Un propriétaire qui détecte des termites doit le signaler à la mairie	6 mois	Certifié	Annulation du contrat de vente ou diminution du prix  Amende si la présence de termites n'est pas signalée à la mairie	Articles L.133, 4 à 7 du Code de la construction et de l'habitation. Loi du 08/06/99 Décret du 03/07/2000

\* DPE obligatoire pour un bailleur depuis le 1er juillet 2007.

\*\* Risque d'exposition au plomb obligatoire pour un bailleur à partir de 12/08/2008.

\*\*\* Etat des risques obligatoires dans certaines régions depuis 01/06/2006.